



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO  
Mèl : perrine.flipo@oise.fr  
Tél. : 03.44.10.41.71  
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental  
à  
Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **22 JUIL. 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
de GOUVIEUX

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 29 janvier 2015, reçu le 02 février suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de GOUVIEUX, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

### Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Transports et déplacements ».

#### 1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n<sup>os</sup> 17, 17E, 44, 162, 909 et 924.

##### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.2 Classement des RD :*

Les RD 17, 17E, 909 et 924 sont classées routes de 3<sup>ème</sup> catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

La RD 44 et la RD 162 sont classées routes de 2<sup>ème</sup> catégorie (routes assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économiques importants).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.3 Comptages de trafic :*

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de :

- 5.844 véhicules pour la RD 17 (PR 2.000), en 2015, dont 2,4 % de poids lourds ;
- 2.756 véhicules pour la RD 17E (PR 1.000), en 2015, dont 1,6 % de poids lourds ;
- 11.949 véhicules pour la RD 44 (PR 22.000), en 2014, dont 4,9 % de poids lourds ;

- 11.974 véhicules pour la RD 44 (PR 24.000), en 2014, dont 4,9 % de poids lourds ;
- 4.582 véhicules pour la RD 162 (PR 2.000), en 2014, dont 2,0 % de poids lourds ;
- 10.159 véhicules pour la RD 162 (PR 7.000), en 2014, dont 3,6 % de poids lourds ;
- 5.912 véhicules pour la RD 909 (PR 2.000), en 2014, dont 3,5 % de poids lourds ;
- 4.716 véhicules pour la RD 909 (PR 3.000), en 2014, dont 2,9 % de poids lourds ;
- 8.679 véhicules pour la RD 909 (PR 7.000), en 2014, dont 2,4 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### 1.4 Plan d'alignement :

Des plans d'alignement ont été institués sur les RD 162, 17E et 909.

#### 1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Trois accidents sont survenus sur la RD 909 provoquant trois blessés hospitalisés.

Trois accidents sont survenus sur la RD 162 provoquant trois blessés hospitalisés et trois blessés légers.

Deux accidents sont survenus sur la RD 17E provoquant un blessé hospitalisé et deux blessés légers.

Un accident est survenu sur la RD 17 provoquant un blessé léger.

#### 1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de GOUVIEUX.

#### 2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

La commune de GOUVIEUX est concernée par les lignes régulières n<sup>os</sup> 5A (CHANTILLY / ULLY-SAINT-GEORGES), 9 (BORAN/CHANTILLY) et à destination du marché de CREIL ainsi que par des lignes scolaires desservant le collège Saint-Dominique de MORTEFONTAINE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

#### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

##### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

En l'état, le territoire de la commune de GOUVIEUX n'est traversé par aucun circuit inscrit au PDIPR.

##### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## II. **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de GOUVIEUX est concerné par les ENS d'intérêt local « Etangs Air France, La Fosse aux Grives, Le Marais Dozet, Etang de vivier madame » (OIS01), « Bois des Bouleaux à Gouvieux » (VMU01), « Bois Pierre Mennessier et coteau du Camp César » (VMU02) et « Corridor de la Vallée de la Nonette » (VMU05) ainsi que par le GENS d'intérêt local « Massif Forestier d' Halatte » (GENS09).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention d'ouverture au public et de gestion des milieux naturels dans les forêts domaniales entre le conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêts (ONF).

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département. Toutefois, la commune de GOUVIEUX est concernée par la présence d'une ZPENS de 362 ha au sein de l'ENS d'intérêt local « Bois des Bouleaux à Gouvieux » (VMU01) instaurée le 263 octobre 2000. Le droit de préemption a été délégué à la commune de GOUVIEUX.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU :

### 2.1 Eau potable :

La commune de GOUVIEUX est alimentée en eau potable par Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (SIPAREP).

### 2.2 Assainissement :

La commune de GOUVIEUX dispose d'un système d'assainissement collectif raccordé à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de la Vallée (SICTEUV) de la Nonette localisée sur son territoire communal. Cette station, d'une capacité de 35 000 EH et mise en service en 2005, répond aux exigences réglementaires de traitement de la pollution.

Cependant, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées apparaissent nécessaires car inscrits dans le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) avec l'objectif de réduire l'impact des pollutions ponctuelles sur le milieu récepteur.

### 2.3 Rivière :

La commune de GOUVIEUX est membre du Syndicat Intercommunal du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette à qui elle a délégué sa compétence. Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat.

Dans le cadre de sa dynamique, le Syndicat Intercommunal du SAGE de la Nonette décline un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) validé par une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) lui ayant octroyé, en 2011, une servitude de passage. De nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence et le Syndicat Intercommunal du SAGE de la Nonette a mené sur ce territoire une étude sur la problématique du ruissellement. Parallèlement, la révision du SAGE a été menée à son terme.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par la Nonette et ses différents bras.

Faisant partie de l'unité hydrographique Nonette, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » de la Nonette est prévue pour 2021 (FRHR226). Cette masse d'eau est également recensée dans le PTAP de l'AESN avec, comme objectif, la réalisation de travaux de restauration.

### 3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

## III. **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le département de l'Oise tient à communiquer à la commune de GOUVIEUX les éléments d'information suivants :

### 1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente du conseil départemental le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune de GOUVIEUX tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

### 2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

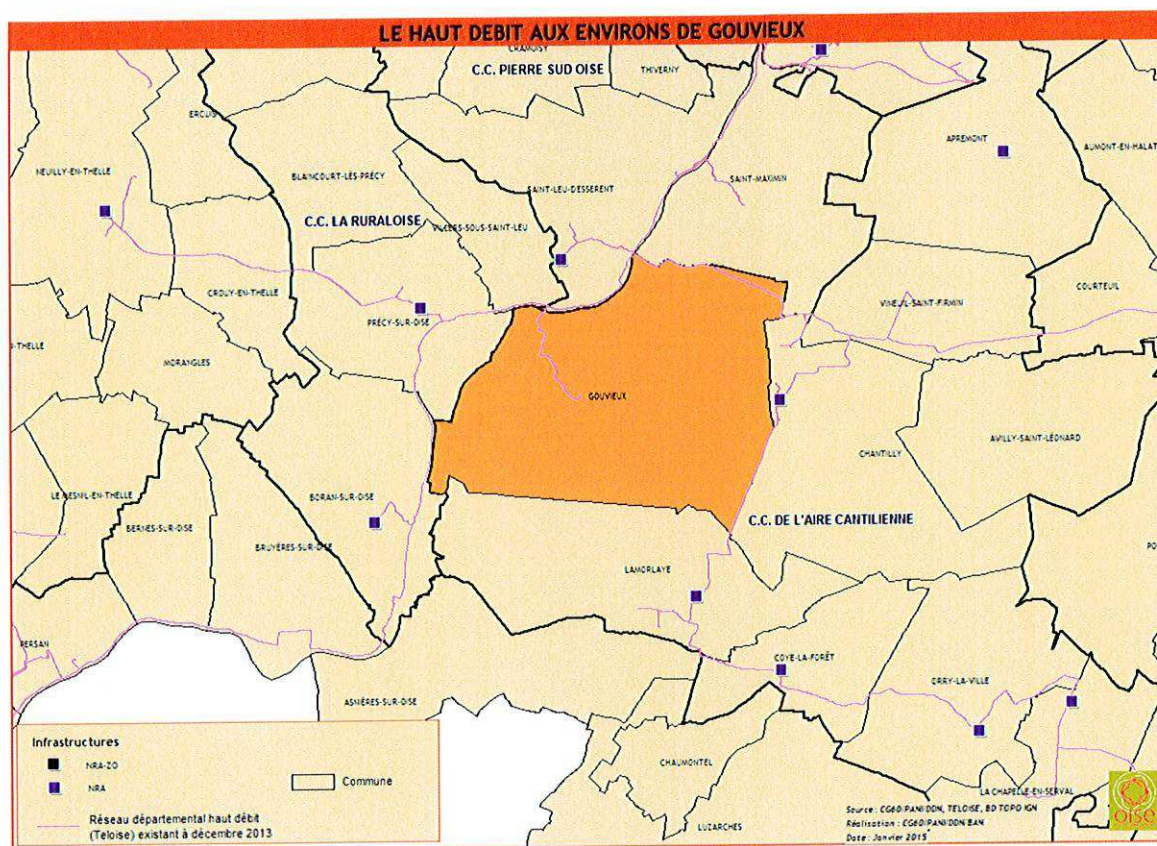
GOUVIEUX est mal desservi par l'ADSL puisque les sous-répartiteurs NRA de raccordement les plus proches sont situés dans les communes de CHANTILLY, LAMORLAYE, SAINT-LEU-D'ESSERENT, BORAN-SUR-OISE. Ainsi, les habitations sur GOUVIEUX ne peuvent prétendre, pour la majorité des lignes, à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

### 3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de GOUVIEUX, et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (SAINT-LEU-D'ESSERENT, SAINT-MAXIMAIN, CHANTILLY, LAMORLAYE, BORAN-SUR-OISE, PRECY-SUR-OISE).

La carte ci-dessous donne la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de GOUVIEUX.



#### 4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbp/s).

La commune de GOUVIEUX est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans l'année à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de GOUVIEUX pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de GOUVIEUX intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

#### 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

## **SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
  - NRA ;
  - Chambres ;
  - Fourreaux ;
  - Poteaux ;
  - Locaux techniques, répartiteurs ;
  - Antennes ;
  - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (conseil départemental de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

## **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le conseil départemental possède une propriété bâtie sur la commune de GOUVIEUX : le collège Sonia Delaunay localisé place des Tertres. Par ailleurs, aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

## **V. LOGEMENT**

### **1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)**

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

### **2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)**

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne, EPCI auquel appartient la commune de GOUVIEUX, le PDH préconise la production annuelle de 195 à 215 logements à l'horizon 2020 dont 36% de logement locatif social et 20% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
et par délégation,  
le Préfet,  
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - 5 fiches descriptives ENS/GENS ;  
- 1 extrait de la ZPENS du Bois de Gouvieux.



**Surface :** 8066

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

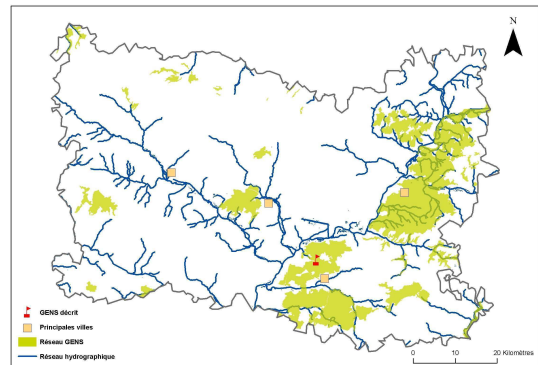
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s):**

Chantilly, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Senlis.

**Commune(s) concernée(s) :**

APREMONT, AUMONT-EN-HALATTE, BEAUREPAIRE, CHAMANT, CHANTILLY, COURTEUIL, CREIL, FLEURINES, GOUVIEUX, OGNON, PONTPOINT, PONT-SAINTE-MAXENCE, ROBERVAL, SAINT-MAXIMIN, SENLIS, VERNEUIL-EN-



### Inscription à inventaire, statut de protection :

*Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, Parc Naturel Régional, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.*

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

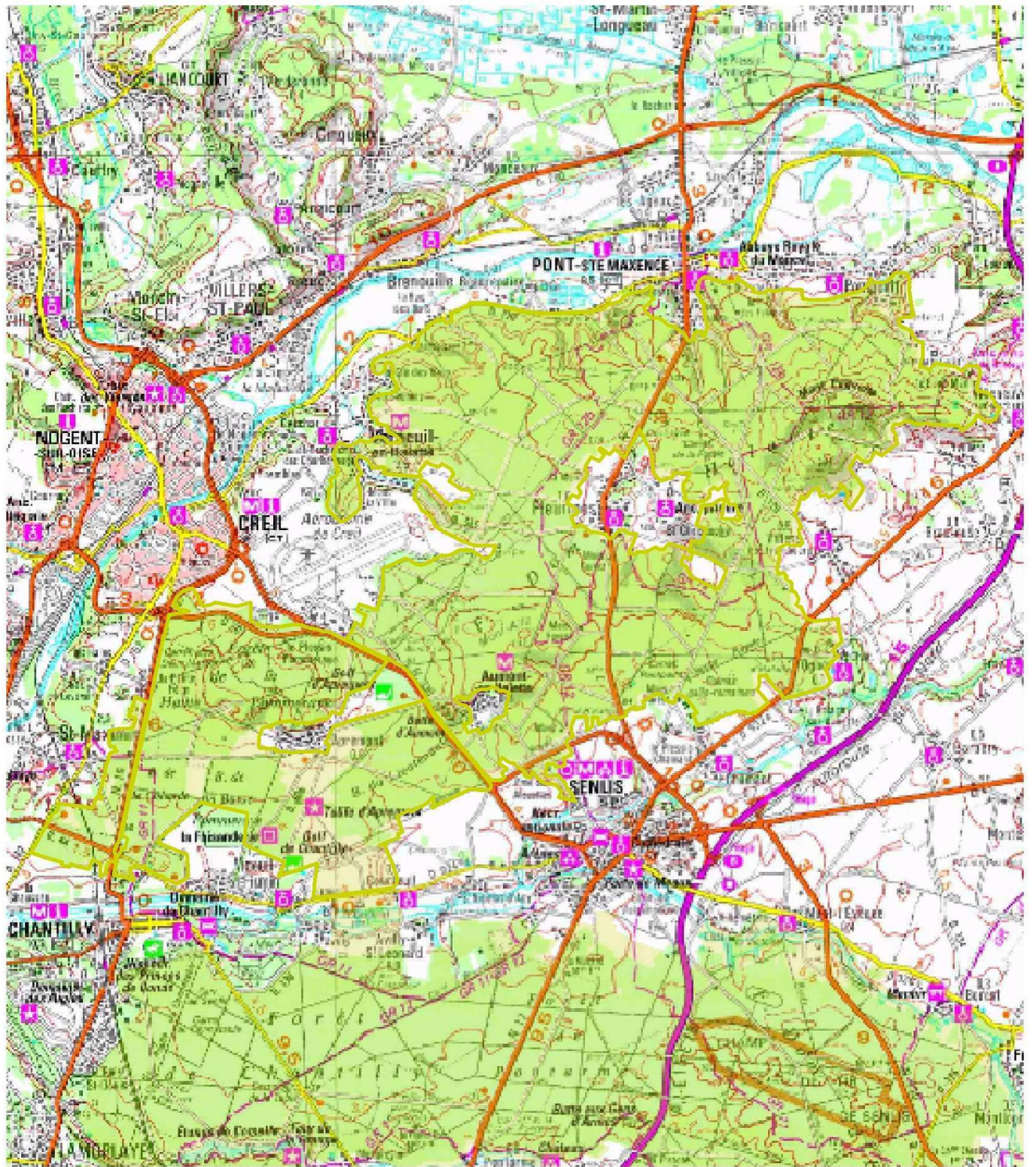
### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)


Le massif forestier d'Halatte s'étend en rive gauche de l'Oise, sur la bordure septentrionale du plateau du Valois. Ce dernier est sous-tendu par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes résiduelles (Monts pagnotte, Alta, de Saint Christophe...). Ces buttes constituent autant d'îlots de diversité à la fois géomorphologique et biologique.





 Délimitation du GENS

0 1 860 3 720 m



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les milieux naturels les plus intéressants sont les suivants : la chênaie-charmaie acidocline du *Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du *Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ; la chênaie-hêtraie du *Fago sylvaticae-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la hêtraie calcicole de l'*Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional) ; la frênaie à Laïche espacée du *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'*Aegopodion podagrariae* et de l'*Alliarion petiolatae* ; les groupements sur sables (notamment le *Crassulo tilleae-Aphanetum inexpectatae*) ; les pelouses calcicoles du *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae* ; les lisières calcicoles du *Geranium sanguinei*...

Habitats inscrits à la Directive Habitats : Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* ; Landes sèches européennes ; Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robur-petraeae* ou *ilici-Faginion*) ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)\* (sites d'orchidées

##### Espèces végétales remarquables

La flore comprend, entre autres, les taxons rares et/ou menacés suivants :

l'exceptionnelle *Osmonde royale* (*Osmunda regalis*\*) ; l'*Ophioglosse vulgaire* (*Ophioglossum vulgatum*\*) ; le *Limodore à feuilles avortées* (*Limodorum abortivum*\*) ; l'*Orge des bois* (*Hordelymus europaeus*), particulièrement rare ; le très rare *Doronic à feuilles de plantain* (*Doronicum plantagineum*) ; le *Sceau de Salomon odorant* (*Polygonatum odoratum*) et l'*Iris fétide* (*Iris foetidissima*), sur les bois clairs thermophiles ; la *Belladone* (*Atropa bella-donna*), dans les coupes sur calcaire ; la *Véronique en épis* (*Veronica spicata*) et la *Filipendule à six pétales* (*Filipendula vulgaris*), sur les sables calcaires ; l'*Epiaire d'Allemagne* (*Stachys germanica*) ; la très rare *Mélique penchée* (*Melica nutans*) ; la *Scille à deux feuilles* (*Scilla bifolia*) ; le *Maïanthème à deux feuilles* (*Maianthemum bifolium*) ; la *Laïche des sables* (*Carex arenaria*) et la minuscule *Mousse fleurie* (*Crassula tillea*), sur les sables nus ; la *Laïche maigre* (*Carex strigosa*) et la *Laïche des lièvres* (*Carex ovalis*) ; le très rare *Corydale solide* (*Corydalis solida*) ; l'*Anémone fausse renoncule* (*Anemone ranunculoides*), dans les milieux frais ...

##### Espèces animales remarquables

>> Invertébrés : *Agrion de Mercure* (*Coenagrion mercuriale*) ; *Ecaille chinée* (*Callimorpha quadripunctaria*)\*

>> Mammifères : *Petit Rhinolophe* (*Rhinolophus hipposideros*) - Résidente, Hivernage

>> Oiseaux : *Alouette lulu* (*Lullula arborea*) - Reproduction ; *Balbuzard pêcheur* (*Pandion haliaetus*) - Etape migratoire ; *Blongios nain* (*Ixobrychus minutus*) - Reproduction ; *Bondrée apivore* (*Pernis apivorus*) - Reproduction ; *Busard Saint-Martin* (*Circus cyaneus*) - Reproduction, Hivernage ; *Cigogne blanche* (*Ciconia ciconia*) - Etape migratoire ; *Engoulevent d'Europe* (*Caprimulgus europaeus*) - Reproduction ; *Grue cendrée* (*Grus grus*) - Etape migratoire ; *Martin-pêcheur d'Europe* (*Alcedo atthis*) - Reproduction ; *Pic mar* (*Dendrocopos medius*) - Reproduction ; *Pic noir* (*Dryocopus martius*) - Reproduction ; *Pie-grièche écorcheur* (*Lanius collurio*) - Reproduction.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*

**Surface :** 131**Altitude :****Entité paysagère :**

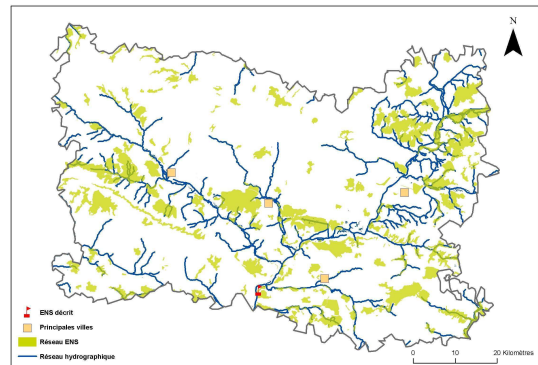
VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

CHANTILLY, MONTATAIRE.

**Commune(s) concernée(s) :**

GOUVIEUX, PRECY-SUR-OISE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n° 220420010.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

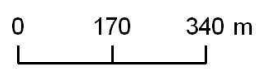


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Marais Dozet est situé en basse vallée de l'Oise, entre Gouvieux et Précý-sur-Oise. Il s'étire en rive gauche de la rivière, dans une dépression humide. Celle-ci est occasionnellement baignée par les inondations, mais, surtout, elle bénéficie de la proximité de la nappe alluviale. On note d'ailleurs la présence de nombreux captages d'eau dans la plaine alluviale. Le marais est complété par quelques plans d'eau.



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

##### Milieux naturels dominants

Les prairies humides, les mégaphorbiaies, les aulnaies et les mares en zone inondable ; Le ruisseau

##### Espèces végétales remarquables

L'Euphorbe des marais (Euphorbia palustris\*), très rare en Picardie ; l'exceptionnelle Aristoloche clématite (Aristolochia clematitis)

##### Espèces animales remarquables

Le Brochet (Esox lucius) ; le Busard des roseaux (Circus aeruginosus), espèce inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ; le Blongios nain (Ixobrychus minutus)

### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 367

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

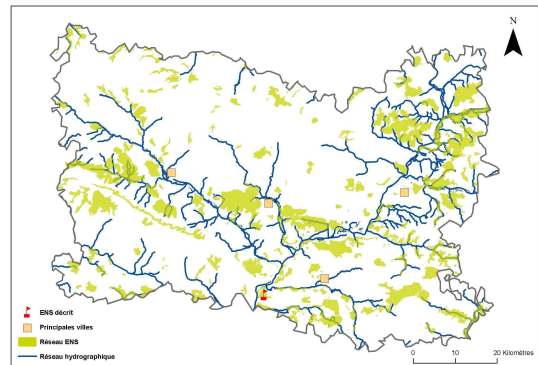
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s):**

CHANTILLY.

**Commune(s) concernée(s) :**

GOUVIEUX.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

*Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29.*

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

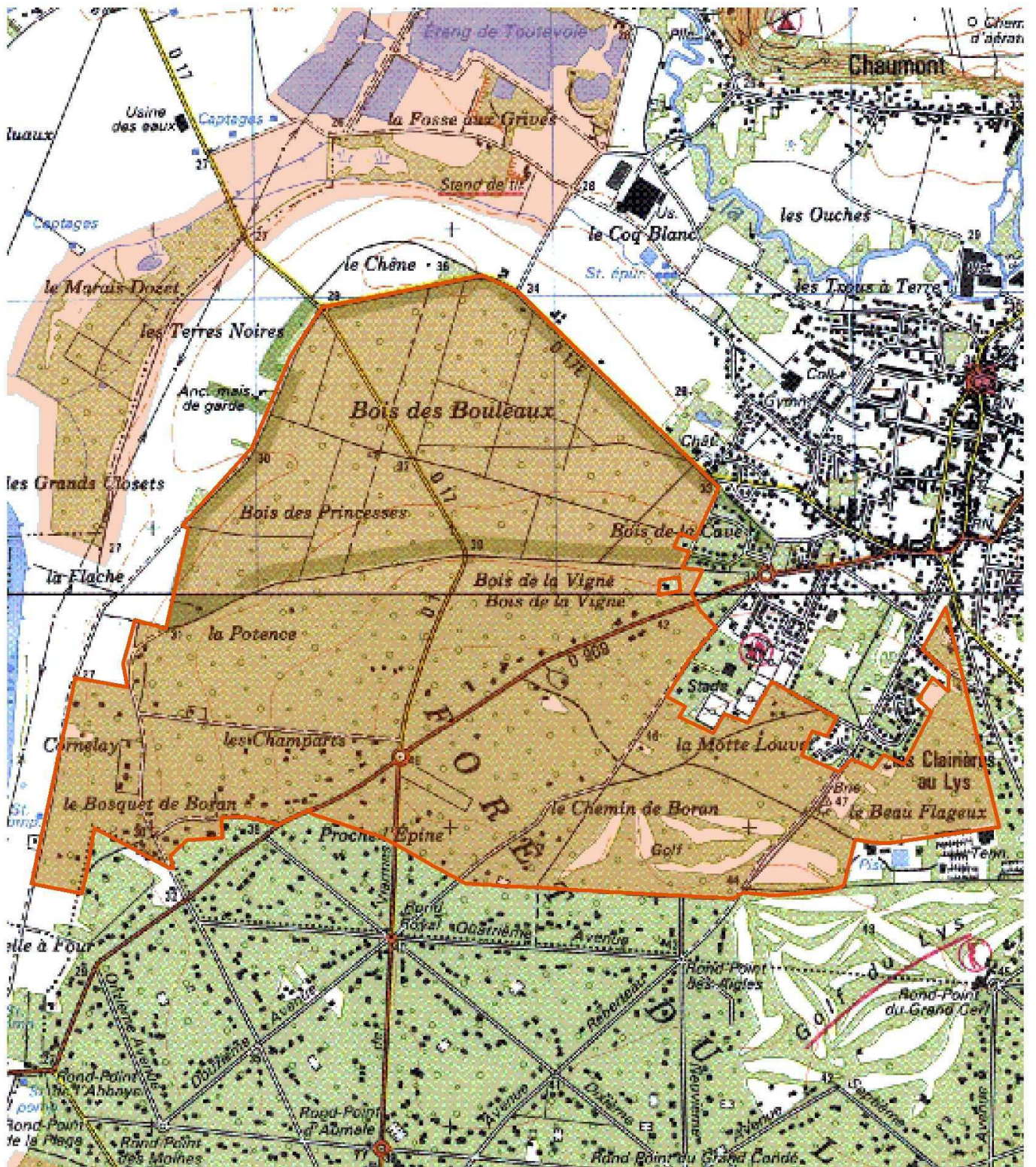
### Vocation proposée



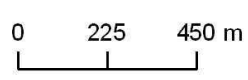
### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Informations disponibles au près de l'ONF





 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

Acquisition aidée par le Conseil Général.  
Une ZPENS de 362 ha a été définie sur la commune de Gouvieux.

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*

**Surface :** 65

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

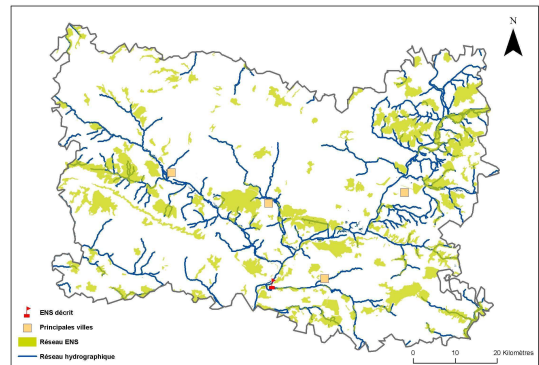
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

CHANTILLY.

**Commune(s) concernée(s) :**

GOUVIEUX, SAINT-MAXIMIN.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

*Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29.*

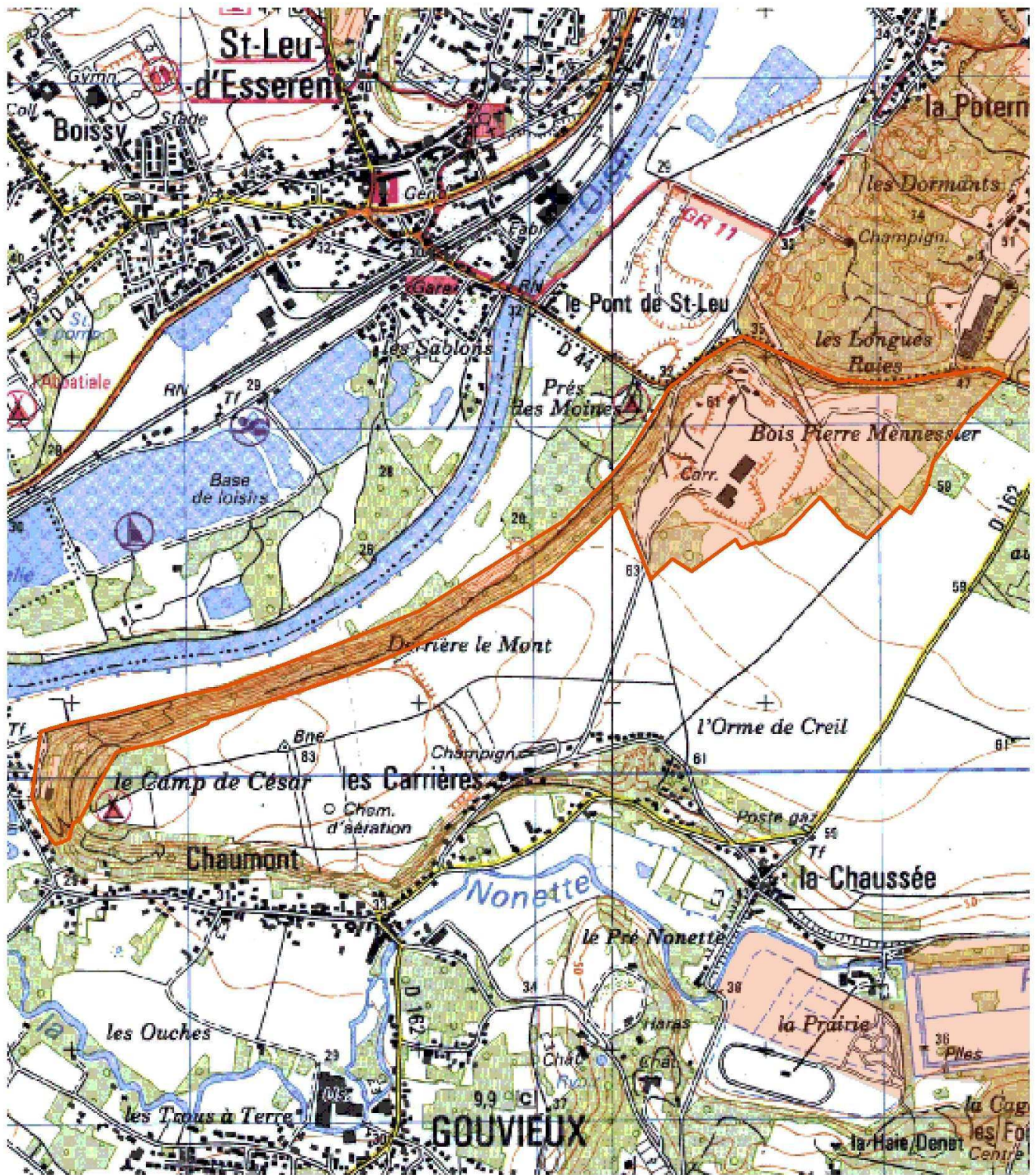
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

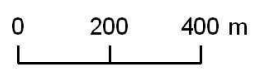
### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Ourllets et pelouses calcicoles ; lisières thermophiles ; boisements de pente

##### Espèces végétales remarquables

le Pigamon mineur (*Thalictrum minus*) ; Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*) ; Orobanche du thym (*Orobanche alba*) ; le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*) ; l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*) ; la Néottie nid d'Oiseau (*Neottia nidus-avis*) ; l'Héllébore foetide (*Hellebora foetidus*)...

##### Espèces animales remarquables

Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*) ; Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*) ; Vespertilion à Moustaches (*Myotis mystacinus*) ; la Larentie douteuse (*Triphosa dubitata*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

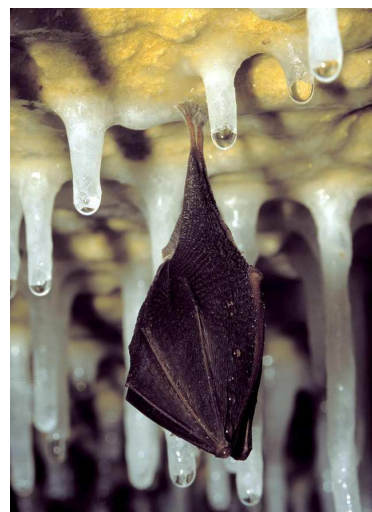
#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*



**Surface :** 374

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

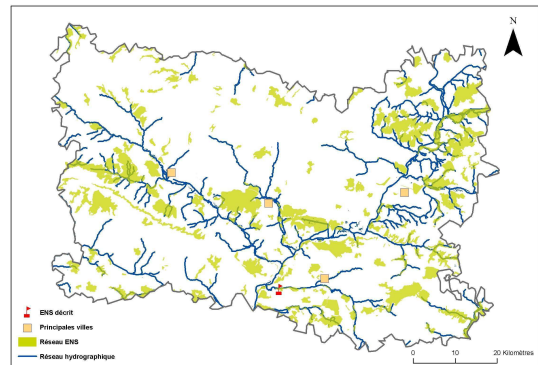
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s):**

CHANTILLY, SENLIS.

**Commune(s) concernée(s) :**

AVILLY-SAINT-LEONARD, CHANTILLY, COURTEUIL, GOUVIEUX, VINEUIL-SAINT-FIRMIN.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

*Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 07, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014323, ZNIEFF II n°22001433 0.*

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage



### Vocation proposée

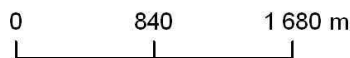


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)





-  Délimitation de l'ENS
-  Zone de préemption de l'ENS



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

Une ZPENS de 20 hectares a été définie sur la commune d'Avilly-Saint-Léonard.

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*